

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011
DELIBERATION N°11-21

OBJET : Election d'un membre de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992, et notamment ses articles 6 et 7,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'ELIRE à l'unanimité M. Jean-Louis BOUQUARD membre de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre du collège des maîtres de conférences.

Fait à Tours, le 8 novembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT